

convictions, de se taire et de se tenir tranquille dans sa prison ; afin, dit le Président, que j'aie cette raison d'empêcher que tu sois traduit devant le conseil de l'Adjudant Général, comme les soldats Métis le demandent à grands cris.

Scott médaigna tout et persista dans sa mauvaise conduite.

D'heure en heure, on s'attendait à voir surgir de nouveaux troubles. Ces troubles allaient mettre encore en jeu la vie des citoyens ; ils tendaient à entraver le départ de nos délégués. Ils ne pouvaient manquer d'être favorables au Dr. Schultz qui, ne pouvant plus demeurer à la Rivière Rouge, se rendit à Ontario pour y soulever les masses contre le gouvernement Provisoire, empêcher nos délégués d'être reçus officiellement par le Gouvernement Canadien et pour tâcher de faire prévaloir à Ottawa une délégation du Nord-Ouest selon son choix.

Le 3 du même mois, nous fîmes comparaître Scott devant un tribunal de guerre. Il fut examiné sous témoignages assermentés, il fut convaincu et condamné à mort.

Le lendemain, 4 mars 1870, cette autorité de gouvernement qui nous avait été provisoirement confiée pour le salut d'une colonie anglaise et dont nous n'avions pendant trois mois de lutte acharnée, fait usage que pour désarmer nos ennemis, nous l'exercâmes enfin dans toute sa sévérité. Scott fut exécuté, parce qu'il le fallait pour faire triompher l'ordre et remplir ainsi notre devoir en le faisant respecter.

Et maintenant, non-seulement le Canada n'a rien à faire légalement avec cette exécution, mais il n'est pas raisonnable qu'il fasse retomber sur un particulier ce qui est le fait d'un gouvernement, et qu'il traite en vils aventuriers les membres et les officiers d'un gouvernement dont la légalité est certaine, et avec lequel il a lui-même traité au vu et au su de tout le monde pendant presque toute une session du parlement.

Quatre jours après l'exécution de Scott, Sa Grâce Mg. Taché arrivait au milieu de nous.

Mandé de Rome, entr'autres par le gouvernement canadien, Monseigneur revenait dans le Nord-Ouest chargé par le Canada de travailler à une véritable entente entre les deux pays.

Sa Grâce réitéra donc auprès du président du gouvernement provisoire l'invitation du gouvernement canadien d'envoyer des délégués à Ottawa.